

BIEN DÉMARRER SON ACTIVITÉ DANS LE BÂTIMENT

OBJECTIFS

- Maîtriser les bases juridiques et commerciales pour bien débiter son activité artisanale du BTP

PUBLICS

Chef d'entreprise, conjoint collaborateur, salarié, porteur de projet, demandeur d'emploi

MODALITÉS PÉDAGOGIQUE

Formateur spécialisé du secteur du bâtiment. Support de formation remis à chaque participant

PRÉ-REQUIS

Créer, reprendre ou avoir une entreprise dans le BTP

ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation, attestation de suivi de formation

ACCESSIBILITÉ

Conditions d'accès au public en situation de handicap

DÉLAI D'ACCÈS

Jusqu'à la veille de la formation.

PROGRAMME

- Intervenants sur un chantier
- Les règles de contractualisation en marchés privés
- Le calcul du prix de revient pour déterminer les prix de facturation
- La sous traitance dans le BTP
- Les assurances construction
- Les obligations de l'entreprise du BTP
- Les qualifications RGE dans le BTP

DATES ET HORAIRES :

**08 octobre OU 05 novembre
OU 03 décembre 2020** - 9h / 12h - 14h / 17h

DURÉE : 7 heures - 1 jour

TARIF :

Chef d'entreprise TNS : **21 €** (coût restant après prise en charge par le Conseil de la Formation. Prix de la formation : 231 €)

Autres publics : **100 €** (prise en charge possible par les OPCO, Pôle Emploi ou CPF)

INFORMATIONS ET INSCRIPTION :

05 63 92 92 22 - formation@cm-montauban.fr